



RECOMMANDE
ADMINISTRATION COMMUNALE
A l'attention des Membres du Conseil Communal
Rue Joseph Wauters, 1a

4570 Marchin

Votre correspondante : Anne Jacobs

Téléphone : 04/242.86.83

E-mail : anne.jacobs@resa.be

Annexes : 7

Liège, le 2 mai 2023.

Mesdames, Messieurs,

Objet : Assemblée générale du premier semestre 2023

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée générale de notre intercommunale se tiendra en présentiel à notre siège social, Rue Sainte-Marie 11 à 4000 Liège, le **mercredi 7 juin 2023 à 17 heures 30.**

L'ordre du jour de cette Assemblée s'établit comme suit :

1. Rapport de gestion 2022 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
2. Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
3. Approbation du rapport de rémunération 2022 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
4. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2022 ;
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
7. Exemption de consolidation ;

8. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2022 ;
9. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2022 ;
10. Rémunération des organes de gestion – modalités ;
11. Pouvoirs.

L'ensemble de la documentation relative à cette Assemblée générale a été transmise par courriel à votre Administration et est également téléchargeable dans l'espace Partenaire – Assemblée générale du site internet de RESA à l'adresse : <http://ag.resa.be/>

Nous vous saurions gré de nous faire connaître la position adoptée par votre Conseil communal sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour pour le 5 juin 2023 à 18 heures au plus tard.

Nous avons, par ailleurs, pris bonne note des noms des cinq délégués qui vous représenteront à nos Assemblées pour la durée de la législature en cours. Cependant, en cas de modifications, nous vous saurions gré de nous les communiquer avant cette même date.

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir transmettre copie de la présente convocation aux délégués désignés et de procéder aux formalités de publicité de la présente convocation dans le respect des dispositions de publicité de l'administration inhérentes au Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13, §1er, alinéas 4 et 5 dudit Code, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces associées.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et nous réjouissant de pouvoir à nouveau partager ce moment avec vous, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Gil SIMON,

Directeur général.

Isabelle SIMONIS,

Présidente du Conseil d'administration.

